

ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ LINNÉENNE
DE LYON

Année 1872.

—
(NOUVELLE SÉRIE)
—

TOME DIX-NEUVIÈME

PARIS
F. SAVY, LIBRAIRE
Rue Hautefeuille, 24

—
31 Décembre 1872

DESCRIPTION

D'UN LAMELLICORNE NOUVEAU

Oniticellus Revellerii.

Oniticellus Revellerii, MULSANT ET REY.

Suballongé, assez étroit. Chaperon d'un flave un peu cuivreux, avec les reliefs d'un vert bronzé. Prothorax marqué de points médiocres séparés par des intervalles plus petits qu'eux; d'un bronzé obscur sur son disque; d'un flave testacé au devant et sur les côtés; paré de chaque côté de sa ligne médiane, sur la seconde moitié de sa longueur de deux taches, d'un vert ou brun bronzé, lisses: ces taches ornées extérieurement et entre les deux postérieures d'une bordure d'un flave testacé. Écusson vert. Elytres d'un flave testacé, parées chacune de deux rangées transverses de lignes courtes: la 1^{re} sur les 2^e, 3^e et 4^e intervalles; la 2^e sur les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e intervalles; postérieurement notées de deux points de même couleur.

♂ et ♀ à peu près comme chez *O. pallippes*.

Long. 0,0078 (3 3/4); — larg. 0,0030 (1 2/3) à la base des Élytres.

♂ *Corps* suballongé, plus étroit que chez les autres espèces de notre pays. *Tête* marquée de points peu rapprochés; d'un blond ou flave court, légèrement cuivreux, avec les lignes en relief, d'un vert bronzé. *Joues* offrant un angle à peu près droit à leur partie antéro-externe. *Prothorax* peu convexe; densément marqué de points médiocres, séparés les uns des autres par un intervalle, moins grand que leur diamètre; rayé d'une courte ligne longitudinale au devant de l'écusson; offrant, au devant de celles-ci, les faibles traces d'un sillon longitudinal; d'un brun bronzé sur le dos, d'un flave testacé au devant et sur les côtés: paré de chaque côté de sa ligne médiane, sur sa seconde moitié, de deux taches d'un vert obscur ou bronzé: chacune

des antérieures obtriangulaires, les postérieures oblongues, situées de chaque côté de la ligne anté-scutellaire; paré sur les côtés de ces taches et entre les deux postérieures d'une bordure d'un blond testacé : fossette latérale d'un vert bronzé. *Ecusson* d'un vert métallique. *Elytres* planniscules sur le dos ; à stries assez profondes, à peine ponctuées, sur leur moitié interne, ponctuées sur l'externe; blondes ou d'un blond testacé; parées chacune de deux rangées transverses de lignes ou de points d'un vert bronzé ; la première distante de la base d'un sixième de leur longueur, formée de trois lignes graduellement raccourcies de dedans en dehors, situées sur les 2°, 3°, et 4° intervalles et d'un point plus antérieur sur les 6° et 7° : la 2° rangée naissant vers la moitié de leur longueur, un peu arquée en arrière, formée de quatre lignes situées sur les 2°, 3°, 4° et 5° intervalles : celle du 4° intervalle la plus longue : celle du 3°, la plus courte : celle du 5°, plus avancée : notées au devant du bord apical de deux points : l'un sur le 3° : l'autre sur le 5° intervalle : les 6° et 7° intervalles marqués presque sur toute leur longueur, de petits points d'un vert bronzé, souvent peu marqués. *Intervalles* à peine convexes; glabres; paraissant à une forte loupe, densément pointillés; marqués de points assez gros. *Pygidium* d'un blond testacé; paré sur la moitié de sa ligne médiane d'une saillie d'un vert bronzé. *Dessous du corps*, vernissé luisant, d'un brun bronzé ou d'un vert bronzé sur le milieu du métasternum et marqué de taches semblables sur un fond d'un blond testacé, sur les côtés de la poitrine; densément ponctué sur cette dernière. *Ventre* en majeure partie d'un brun verdâtre sur les 2°, 3° et 4° arceaux, avec les côtés de ceux-ci et les 1° et 5° d'un blond testacé; marqué de points près du bord antérieur des arceaux, imponctué sur le reste. *Pieds* d'un flave orangé, avec une tache sur les cuisses antérieures, une tache au genou des intermédiaires, les dents des jambes de devant, l'extrémité des postérieures, et les quatre premiers articles des tarsi et moins obscurément le dernier, d'un vert bronzé.

Cette espèce se trouve en Corse. Elle nous a été envoyée par M. Revelière, à qui nous l'avons dédiée,

Obs. Elle se distingue de l'*O. pallipes* par son corps plus étroit; par

son prothorax moins grossièrement et plus densément ponctué; par son écusson vert; par le dessin de ses élytres.

Elle a plus d'analogie, par l'étroitesse de son corps, avec l'*O. speciosus*, COSTA, que nous n'avons pas vu en nature; mais elle paraît s'en éloigner par son prothorax plus densément et moins grossièrement ponctué; par le dessin de ce segment et un peu par celui des élytres.